

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal
Loos - Haubourdin
Séance du 19 septembre 2023 à 8 h 30**

Délibération n°2023-09-19-06

Conseillers en exercice : 7 avec 1 démission
Présents : 6
Excusée : 1
Absente : 1 (suite démission)

**Autorisation donnée au Président d'ester en justice et de signer la convention
d'honoraires avec son conseil**

Il est demandé au Conseil d'Administration de donner à Monsieur BEHARELLE la possibilité d'engager toutes actions judiciaires au nom du **Syndicat Intercommunal de Loos-Haubourdin**, dont le siège social est situé Hôtel de Ville de LOOS, 104 rue du Maréchal Foch, 59120 LOOS.

Le Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal de Loos-Haubourdin, habilite Monsieur Pierre BEHARELLE, en qualité de Président du Syndicat Intercommunal de Loos-Haubourdin à engager toutes actions judiciaires devant le Tribunal administratif de Lille et le Tribunal Judiciaire de Lille. Ces actions sont engagées aux fins d'obtenir à titre principal la condamnation solidaire des sociétés responsables des désordres affectant le centre Aquatique de Neptunia, tels que décrits dans le PV de constat en date du 2 mars 2018 et relevant de la mission d'expertise judiciaire de Monsieur BOUTEULEUX désigné par ordonnance du 29 janvier 2019 et leurs condamnations solidaires à hauteur de l'ensemble préjudices subis directs, indirects, matériels et immatériels.

Dans ce cadre Monsieur Pierre BEHARELLE, en qualité de Président du **Syndicat Intercommunal de Loos-Haubourdin** est habilité à faire appel à un cabinet Conseil et à signer dans ce cadre une convention d'honoraires avec Maître Willot

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à ester en justice, à faire appel à un Cabinet Conseil et à signer la convention d'honoraires.

Page 1/2

Date d'envoi et de réception en préfecture : 27/09/2023
Date de mise en ligne sur le site internet : 27/09/2023

Le Président
Pierre BEHARELLE

Adoptée à l'unanimité

Page 2/2

Date d'envoi et de réception en préfecture : 27/09/2023
Date de mise en ligne sur le site internet : 27/09/2023

Le Président
Pierre BEHARELLE